

N° 2024-096

OBJET :

*Transports interurbains
Expérimentation d'une tarification
plate sur la ligne Y92*

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Les Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 mai 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....27
pour :.....27
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Patrick BÉARD à Bernard FOURNET,
- par Myriam LEFANT à Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose d'expérimenter pendant une année une tarification plate de 1,50 € sur l'ensemble des destinations de la ligne Y92 (Cluses – Taninges – Les Gets – Morzine) dont 57% des usagers concernent le territoire du Haut-Chablais. Ce changement de tarification générerait une perte de recettes d'environ 45 000 €, prise en charge à 50 % par la Région. Sur les 50% restant, un abattement de 15% au titre de l'élasticité du tarif sera appliqué.

Pour mettre en place cette tarification, la Région a besoin d'un accord des deux EPCI compétents, la CCHC et la CCMG. L'accord obtenu de la CCMG permet déjà cette tarification à 1,50 € entre Cluses et Taninges (moyennant un financement de la CCMG de 8 200 €). Pour étendre cette tarification plate sur toute la ligne, la contrepartie serait une participation de la CCHC de 10 900 € pour la première année d'expérimentation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de participer, pour une année, à cette expérimentation d'une tarification plate de 1,50 € sur l'ensemble des destinations de la ligne Y92,
- **donne** son accord sur la participation de la CCHC à hauteur de 10 900 €,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

